L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 3 DECEMBRE 1862. Entre les rues Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans.

MERCREDI MATIN, 3 DECEMBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Gabriel Leaumont, No 79 rue de Chartres, 10 balles couvertures grises et blanches, flanelles rouges et blanches, marchandises sèches, &c.

Par J. P. Boisseau, rue du Cirque, entre Girod et Julia—un grand assortiment de meubles et batterie de cuisine.

Par R. Gutierrez, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse, seines et éperviers de la succession Leverrier.

Par D. E. Morphy, au magasin de Eug. Rochereau & Co, rue St-Louis—vins, eaux-de-vie, conserves, sardines, huile, &c.—à 10 heures, dans l'entrepôt Home, rue de la Nouvelle-Levée, près Poydras—graisse, maquereaux, bacon et limons.

Par Hoffman & Marks, à 10 heures, dans la rue de Chartres, No 41—marchandises sèches, marchandises avariées, bottes et souliers.

Par D. W. C. Farrington, à 10 heures du matin, à l'Upper Landing—300 boucauts de sucre et 150 barils de mélasse.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et Encanteurs—un terrain avec bâtisses, rue Mandeville, 3me District—un terrain avec bâtisses, encoignure Orléans et Trémé, 2me District.

Pouvoirs dictatoriaux du général Washington.

Un correspondant du *Boston Transcript* rappelle les pouvoirs dictatoriaux conférés au général Washington pendant la guerre de la révolution. On en trouve l'énumération dans une résolution du Congrès à la date du 27 décembre 1776 (résolution contenue dans l'édition de Sparks, des "écrits de Washington," vol. IV, page 560) et ces pouvoirs étaient limités à un terme de six mois. Ils sont exclusivement relatifs, à une seule exception près, à l'organisation, au contrôle et à l'entretien de l'armée, et ne confèrent aucune autorité civile. L'exception dont il s'agit a un caractère qui mérite attention en ce moment. C'est le dernier pouvoir qui figure dans l'énumération et qui est ainsi formulé:

"Arrêter et détenir les personnes qui refusent de prendre la circulation continentale, ou qui sont autrement désaffectionnées à la cause américaine, et transmettre aux Etats dont ils sont citoyens leurs noms et la nature de leurs offenses, ainsi que les noms des témoins qui serviront à les prouver."

Le steamer Marion—Ce steamer a remis son départ pour New-York, à demain jeudi, 4 décembre, à 3 heures de l'après-midi.

Theatre des Variétés—Le spectacle de ce soir se composera de la célèbre comédie de Sheridan Knowles, *Le Bossu*, jouée par Mesdames Gladstane et Fisher Baker, et Messieurs Baker, Ryer, Vining Bowers et Rand, et du vaudeville *Le prêt d'un amoureux*, qui a été si bien rendu lundi par Madame Baker et M. Vining Bowers.

Musique.—Nous avons reçu de M L. Grunewald, marchand de musique rue de Chartres No 26, un très joli morceau qui fait partie de la collection des danses de Ascher. Nous recommandons la *Moscovite* et les autres compositions de l'auteur à nos lectrices pianistes.

Quinines, drogues, &c.—MM. B. et J. Abrams, 44 rue du Camp et 74 rue Gravier, ont en magasin mille onces de quinine, de la morphine, du chloroforme et divers produits pharmaceutiques. Voir leur avis.

Vaches perdues.—On offre vingt piastres de récompense à la personne qui ramènera quatre vaches égarées ou volées, ou qui les fera retrouver. Voir l'annonce insérée plus loin.

UNE NOUVELLE VILLE DANS LA CAROLINE DU SUD.

Le *New South*, publié à Port Royal, propose un site pour une ville nouvelle. Sur le côté nord du port, au dessus de Station Creek, sur l'île de Sainte Hélène, est une longue et haute falaise, appelée Jenkin's Place. Cette falaise s'étend jusqu'à l'embouchure de la rivière de Beaufort, qui est large et profonde dans cet endroit. Là une grande flotte peut tenir à l'ancre, sans avoir rien à craindre du vent, dans une eau toujours calme, ce qui n'est pas le cas à Hilton Head. L'amiral Dupont choisit très sagement le côté opposé pour le mouillage de son immense flotte. La terre aussi y est admirablement favorable à des projets d'établissement et sous ce rapport, elle l'emporte de beaucoup sur le local actuel. L'eau des puits y est particulièrement douce et pure.

En consultant l'excellente carte publiée dans la revue de Leslie, on est frappé de la supériorité du nouveau site. La vaste et belle rade qui sépare Hilton Head de Bay Point et qui serpente dans le fertile archipel, est ce qu'on appelle Broad River; mais elle a près de quatre milles de large, en face du site proposé pour la nouvelle ville, et elle conserve cette largeur sur une étendue de dix à douze milles. La rivière de Beaufort est aussi un noble cours d'eau, arrosant un pays magnifique pour la culture du coton.

Les bâtiments cuirassés et les canons.

Les exploits accomplis par le *Merrimac* dans sa courte et brillante carrière ont valu bien des insomnies aux ministres anglais. La supériorité des navires revêtus de fer sur les navires non cuirassés n'était pas ce qui frappait le plus les esprits: elle était acceptée par les partisans des navires en bois: ceux ci se bornaient seulement à soutenir que les bâtiments cuirassés étaient impropres à la grande navigation, qu'ils ne pourraient former des escadres et ne pourraient par conséquent devenir un instrument d'agression. Le fait qui paraissait le plus surprenant dans la courte campagne du *Merrimac* était l'impunité avec laquelle ce navire avait bravé, à faible portée, le feu des batteries établies le long de la rivière James. Ce fait fut relevé avec empressement par les adversaires des travaux de défense que le cabinet anglais demandait à entreprendre autour des principaux arsenaux maritimes.

Ces travaux, combattus jusque-là comme intempestifs, devenaient manifestement inutiles, au dire de l'opposition. A quoi servirait-il de dépenser 50 millions de francs pour hérisser de batteries la rade de Portsmouth, si tous ces batteries ne pouvaient venir à bout d'un seul navire cuirassé, tel que le *Merrimac* ou la *Gloire*. Peu importait qu'un pareil navire ne pût traverser l'Océan qu'à la remorque de navires ordinaires, si, une fois embossé dans la rade de Portsmouth, à quinze ou dix-huit cents mètres des forts, il pouvait bombarder et détruire à loisir le plus important des arsenaux anglais. Le seul système de défense efficace était d'entretenir dans chaque port des bâtiments cuirassés qui fussent en état de se porter au devant de l'agresseur et de lutter contre lui à armes égales. Il fallait donc renoncer aux fortifications projetées et tourner tous ses efforts du côté de la flotte.

Naturellement, l'Amirauté n'avait rien à objecter; mais cette proposition ne faisait pas le compte du ministère de la guerre, auquel il s'agissait de retirer les deux cents millions votés en principe par le Parlement pour les fortifications. Le ministre de la guerre se plaignit que l'on manquât de confiance dans l'artillerie anglaise; il assura que les canons récemment fondus étaient assez forts pour percer toutes les cuirasses essayées jusque là, et il mit les constructeurs maritimes au défi de trouver un blindage dont la nouvelle artillerie ne pût avoir raison. Par le fait, c'était une lutte qui s'engageait entre deux départements ministériels, et le résultat le plus clair devait être un accroissement de dépenses considérables. Aussi un journal satirique ne manqua-t-il point de publier, sous forme d'éphémérides plaisantes, le tableau supposé des progrès désastreux qui allaient être accomplis tour à tour par l'amirauté et par le ministère de la guerre. En 1860, sir Williams Armstrong faisait l'essai d'un nouveau canon qui coûtait une somme égale à toute la dette nationale, et dont le premier boulet coulait à fond la flotte anglaise réunie dans le détroit de Gibraltar; et le ministre de la marine se jetait, du haut du pont de Londres, dans la Tamise, où son collègue des finances l'avait déjà précédé.

Cette prédiction burlesque ne semble point encore en voie de se réaliser, mais ce n'est pas faute d'efforts et d'essais de tout genre. Le Parlement avait imposé à lord Palmerston de consulter de nouveau le comité supérieur de la défense nationale. Ce comité, composé d'officiers d'artillerie et du génie, s'est montré fort embarrassé qu'on révoquât en doute l'utilité des fortifications, et partant de ce principe qu'il n'y a point de limite au poids qu'une batterie de côtes peut supporter, et par conséquent point de limite au calibre des canons, il a exprimé la conviction qu'il serait toujours possible de fondre des pièces assez puissantes pour percer, à de grandes distances, toute armure dont pourrait être revêtu un bâtiment susceptible de naviguer. Sir William Armstrong se faisait fort de fondre un canon qui percerait la cuirasse du *Warrior* à trois mille mètres: le comité supérieur assura que cette promesse méritait toute confiance.

Il s'agissait de justifier ces assertions avant que le Parlement se réunît de nouveau. Les Chambres, en effet, ne seront pas plutôt rassemblées que la lutte recommencera entre les partisans des batteries flottantes et les partisans des fortifications. Un appel a été fait à tous les inventeurs, et il ne s'est guère écoulé de semaine sans que les dunes de Shoeburyness aient été le théâtre de quelque nouvelle expérience. Une armature représentant exactement, pour l'épaisseur et la force de résistance, le blindage du *Warrior*, a été le but désigné aux expérimentateurs. Dès le mois de mai, sir Williams Armstrong perça cette armature avec un de ses canons, mais à 300 mètres seulement, et avec une charge de poudre qui ne tarda pas à faire éclater le canon.

M. Horsfall entra ensuite en lice avec un canon monstrueux, d'un poids excessif et qui lançait un boulet énorme. L'armature fut percée, mais seulement à la portée de 200 mètres; au delà, le boulet devenait impuissant. Au milieu du mois de septembre, de nouvelles expériences ont eu lieu avec un canon de même modèle; et l'armature a été percée à la distance de 800 mètres, mais le tir est devenu très incertain. La puissance destructive et la solidité extrême du canon Horsfall ont été établies par une expérience, puisqu'une pièce est demeurée intacte après avoir brûlé 3000 livres de poudre et lancé plus de 60,000 livres de projectiles; mais un canon qui n'atteint le but que par hasard ne peut être considéré comme une arme de guerre. Jusqu'à présent c'est M. Withworth qui a le plus approché des miracles promis par le comité supérieur: avec des boulets en [illegible] il a percé l'armature à la distance de 600 mètres, et [illegible]

Au point de vue maritime, les expériences qui viennent d'avoir lieu en Angleterre n'ont aucune importance. Le canon auquel M. W. Armstrong travaille en ce moment, et qui doit percer un blindage à trois mille mètres, pèsera 22,000 kilogrammes et lancera un boulet de 300 kilogrammes. Le canon Whitworth, qui vient d'être expérimenté, pèse 7,000 kilogrammes: la pièce la plus lourde qu'on ait encore osé mettre à bord d'un batiment de guerre n'atteint pas à beaucoup près 5000 kilogrammes; et la présence et le maniement d'une pièce aussi lourde ne sont pas sans inconvénients. Les canons monstrueux que fondent ou que rêvent les inventeurs anglais sont donc à l'avance, bannis de la flotte; et si l'on réussit à leur donner la portée et la justesse promises, la cause des fortifications fixes sera gagnée. Il faudra coûte que coûte élever à l'entrée des ports et autour des rades des batteries qui soient armées avec ces formidables engins; mais le doute est permis en présence des seuls résultats que l'on ait atteints jusqu'ici.

Quelle que soit la puissance destructive des canons Horsfall et Whitworth, la faiblesse relative de leur portée les rend à peu près inutiles pour la protection des ports. Ils ne pourraient empêcher une escadre de bombarder une ville, tout en demeurant hors de leur atteinte. Ceux qui voient dans les batteries flottantes la véritable défense des places maritimes semblent bien près d'avoir définitivement raison. Une conséquence découle directement de cette impossibilité de fortifier suffisamment les côtes, c'est que les seuls ports où l'on puisse sans inconvénient accumuler un matériel considérable sont les ports intérieurs, comme Chatham ou Brest, qui rachètent la difficulté de leur accès par une sécurité absolue. [*Patrie*.

CHRONIQUE LOCALE.

L'Election.—C'est aujourd'hui que doit avoir lieu, conformément à la proclamation du gouverneur militaire, l'élection d'un représentant au Congrès des Etats-Unis dans le premier district de la Louisiane, et d'un autre dans le deuxième district. Le premier district se compose des paroisses St-Bernard et Plaquemine, de la paroisse d'Orléans, rive droite et de la ville de la Nouvelle-Orléans jusqu'à la rue du Canal. Le second district comprend le reste de la ville, et les paroisses Jefferson, St-Charles, St-Jean-Baptiste, St-Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie et St-Martin.

Dans le premier district, il n'y a que deux candidats, MM. T. E. Bouligny et B. F. Flanders. Il y en a plusieurs dans le second; nous citerons entre autres, M. E. H. Durell, M. Jacob Barker, M. Michael Hahn et M. Greathouse.

Un ordre du gouverneur militaire commande aux propriétaires de cafés de tenir leurs établissements fermés aujourd'hui, conformément à la loi de l'Etat.

Une circulaire du président du bureau central des commissaires d'élection, publiée aujourd'hui dans nos colonnes, porte également qu'il sera dressé, dans chaque poll, une liste des électeurs qui se présenteront pour voter avec l'indication de leur domicile.

Troisieme Cour de District—F. Ackerman a demandé hier, à la Troisième Cour de District, de prononcer le divorce entre lui et Crescentia Schindler, qu'il a épousée en juin 1861.

Il déclare que la mauvaise conduite de la défenderesse envers lui l'a obligé plusieurs fois à se séparer d'elle; qu'il s'est réconcilié avec elle dans l'espoir qu'elle s'était amendée, mais que depuis deux ans l'existence a été impossible avec elle.

Enquete—M. Beach a pratiqué hier la levée du corps de Mary Duffy, morte à l'hôpital de charité, où elle a été transportée lundi soir sans mouvement.

Elle demeurait dans la rue des Champs-Elysées, près Vieille Levée, et elle est morte avant qu'on ait pu la saigner. Le jury a constaté qu'elle a succombé à l'abus des liqueurs alcooliques.

Cour Prevotale.—M. Armand Lanusse, dont nous avons mentionné l'arrestation dans le journal d'hier soir, a été condamné à cinq piastres d'amende. Les témoignages ont établi qu'il est professeur dans une école particulière de personnes de couleur libres, dans le Troisième District; que plusieurs de ces personnes avaient obtenu du maire la permission de se réunir, le 1er janvier, dans un but de célébration, dans la salle où M. Lanusse donne des leçons. On se mit à décorer la salle. M. Lanusse s'en aperçut en entrant, s'opposa à ce que cela fût fait et exprima le désir que les ornements, parmi lesquels se trouvait un drapeau, fussent enlevés en attendant que les directeurs de l'institution consentissent à ce que la célébration eût lieu. La dessus on le fit arrêter. Le juge Bell, en prononçant la sentence, a dit qu'il était étrange que les citoyens ne voulussent pas se rappeler que la ville est sous la loi martiale, que le colonel Deming est un maire militaire et qu'il faut obéir à ses ordres.

Robert McNamara, déjà mentionné, a été condamné à dix piastres d'amende. Il a dit avoir poussé des hourrahs pour Jeff. Davis.

EDITION D'HIER SOIR.

L'esclavage et les travailleurs blancs.

Les abolitionistes du Nord voyant que le peuple des E.-Unis répudie leur doctrine de l'égalité des noirs et ne veut pas se rendre complice de leurs projets de massacres des blancs par les noirs cherchent à donner à leurs théories abolitionistes une autre base que la négrophilie. Ce n'est plus par intérêt pour ces "malheureux noirs opprimés" qu'ils veulent l'abolition de l'esclavage, c'est uniquement par intérêt pour les travailleurs de la race blanche dont la place est usurpée par les esclaves. Pour leur donner le champ libre, il faut non seulement détruire l'esclavage mais encore détruire aussi les esclaves eux-mêmes. Telle est la conclusion logique à laquelle arrive de déductions en déductions un journal abolitioniste radical, l'*Evening Post* de New-York. Voici quelques passages de l'article qu'il publie sur ce sujet dans son numéro du 13 novembre:

Nous disons aussi; "L'Amérique pour les blancs!" Nous croyons que ce pays grand et libre a été destiné par la Providence à être l'asile ouvert aux millions de malheureux opprimés d'Europe. Nous croyons qu'une des principales fonctions de notre libre et fertile patrie, dans le plan de la Providence, a été d'offrir aux populations fécondes de l'Europe des foyers, la liberté, la propriété et une place sûre pour eux et leurs enfants. Nos Etats libres ont été ainsi ouverts; mais l'émigrant blanc, cherchant la liberté et le bien-être en Amérique, a toujours été repoussé des Etats du Sud. (Témoins les 50,000 étrangers établis en Louisiane!) Ce n'est que l'émigrant noir et barbare d'Afrique qui y a bien été accueilli.

Les Etats libres seront-ils fermés aussi aux travailleurs blancs? ou le continent entier ne sera-t-il pas plutôt ouvert aux Allemands, aux Irlandais, aux Norwégiens, aux travailleurs blancs d'Europe qui ont si grandement aidé à produire la richesse des Etats libres, et qui sont prêts à entrer aussi au Sud, partout où on leur permettra d'aller? L'Amérique pour les hommes blancs—certainement—le Texas aussi bien que le Minnesota, la Floride aussi bien que l'Iowa, la Virginie aussi bien que l'Etat de New York.

De même que les Indiens ont été refoulés vers l'Ouest et hors de nos limites par l'avance irrésistible de l'homme blanc, ainsi le seront les noirs dès que ce puissant système protecteur à l'aide duquel les propriétaires d'esclaves les ont gardés, sera renversé. C'est la destinée du travailleur blanc libre de posséder ce pays; les efforts des esclavagistes leur en ont jusqu'à présent volé la moitié—*la plus riche, la plus belle moitié*—et l'ont dévouée aux noirs. Ce sont les esclavagistes qui ont fait multiplier les noirs de 700,000 en 1790, à quatre millions en 1860.

Ce sont les propriétaires et les éleveurs d'esclaves qui ont refoulé les "blancs pauvres" les ouvriers blancs libres de tous les Etats du Sud dans les Etats libres. Ce sont les propriétaires et les éleveurs d'esclaves qui barrent le chemin, maintenant comme ils l'ont toujours fait, et, par leur système égoïste, ferment une moitié de ce continent aux travailleurs blancs libres d'Amérique. Si, dans nos villes et nos Etats de l'Est, les hommes blancs se trouvent refoulés, trouvent difficile de vivre, qu'ils se rappellent qu'ils souffrent et travaillent avec désavantage, parce que les propriétaires d'esclaves, les ennemis déclarés des "classes inférieures" occupent la Virginie et tout le Sud et leur ferment, par leur système, la partie la plus fertile de l'Union.

Conclusion:—que sous entend le *Post*—affranchissez les noirs, laissez les se mêler librement aux blancs, et ceux-ci sauront bien les refouler dans quelque coin, comme ils ont refoulé les Indiens pour rester possesseurs exclusifs du sol. C'est-à-dire après la guerre civile, la guerre servile contre les propriétaires d'esclaves, puis une guerre de races, entre blancs et noirs, pour exterminer et refouler ces "pauvres nègres opprimés," que les abolitionistes ont si longtemps portés dans leurs cœurs. En attendant ce résultat éloigné, guerre, carnage, ravage et désolation dans tout ce beau pays du Sud qui doit devenir l'apanage exclusif des travailleurs blancs—quand les théories abolitionistes en auront fait un désert!

Le Sénat des Etats-Unis.

[Du *Boston Journal*.]

En 1863, les Etats suivants: Le Connecticut, Delaware, Indiana, Maine, Massachusetts, Maryland, Michigan, Minnesota, Missouri, New York, New Jersey, Ohio, Rhode Island, Tennessee, Vermont, Wisconsin, la Pennsylvanie, la Virginie et la Californie, seront représentés chacun par un sénateur nouveau. Aujourd'hui, ils sont représentés par sept sénateurs dévoués à l'administration. Un choix a déjà été fait pour remplir quatre de ces vacances, savoir: M. Dixon a été réélu dans le Connecticut, Reverdy Johnson, du Maryland, prend la place du sénateur Pearce; le gouverneur Sprague de Rhode Island, succède à M. Simmons, et le sénateur Foote, du Vermont, a été réélu. Cela fait une perte nominale d'un membre pour l'administration à supposer que l'ex gouverneur Sprague soit moins souple et moins dévoué que Simmons, ce qui n'est pas prouvé.

Il n'y aura pas, probablement, de changement politique dans les autres Etats que nous avons désignés, les sénateurs qui s'en vont étant tous ministériels excepté dans l'Indiana, le New Jersey et le Delaware.

En Californie, M. Latham; dans le Minnesota, M. Rice; et dans le Missouri M. Polk, tous trois de l'opposition seront probablement remplacés par des hommes de l'administration. D'un autre côté, les retours connus jusqu'ici dans le Wisconsin indiquent que M. Doolittle sera remplacé par un homme de l'opposition. Ce qui se fera en Pennsylvanie est fort douteux, mais nous ne croyons pas qu'un adversaire décidé de l'administration puisse y être choisi. On ne sait encore quel sera le successeur de M. Wade, dans l'Ohio. On paraît être généralement d'accord sur ce point que le secrétaire Chase pourrait être candidat s'il le voulait; bien que beaucoup de gens espèrent le retour de M. Wade. On voit ainsi que l'administration sera aussi fortement soutenue dans le prochain congrès qu'elle l'a été dans le congrès actuel.

FORCE FEDERALE telle qu'elle se compose actuellement.

(De la Presse de Philadelphie.)

La force actuelle de nos armées, été estimée, en chiffres ronds, à 700,000 hommes. Au commencement de l'année, nous avions sous les armes 640,000 volontaires et 20,000 réguliers, faisant, un total de 660,000; de manière que les deux levées faites sur l'appel du Président, suivant l'acte du Congrès, l'autorisant à lever un demi-million d'hommes si cela est nécessaire, n'ont ajouté que fort peu de chose à notre force effective. Le premier appel de 300,000 hommes a rempli seulement les vides occasionnés par les combats et les maladies dans les cadres des régiments. Les hôpitaux étaient remplis avant qu'on eut encore rien accompli de sérieux. La désertion aussi nous avait fait perdre beaucoup de monde.

En supposant que la seconde levée de 300,000 hommes se soit réalisée, l'armée s'élèverait à peine à une force nominale de 900,000, force dont il faudrait déduire le grand nombre de ceux que le service militaire épuise en quelques mois. Mais, en réalité, nous ne pouvons pas dire qu'on ait répondu à l'appel du Président dans la mesure des exigences. Nous avons probablement dix mille de ces hommes campés dans le voisinage de cette ville; et non seulement ils manquent de discipline, mais encore d'armes et de vêtements.

Sur plusieurs autres points de l'Etat, on a établi des campements, et nous ignorons encore si ces campements ne deviendront pas des quartiers d'hiver. Il est vrai que dans les trois derniers mois, plusieurs milliers de troupes du Nord et de l'Ouest, ont été dirigés vers le Sud, mais des forces ont été retenues pour occuper les défenses de Washington, qui n'ont même encore aujourd'hui que des garnisons insuffisantes, si nous considérons leur étendue et leur importance. En vue de ces faits, il n'est pas probable que nous ayons plus de 700,000 hommes de force disponible pour une campagne. Le total sonne assez agréablement à l'oreille; mais quand nous nous rappelons que le général Burnside au pied des Montagnes Bleues, le général Sigel à Fairfax, le général Rosecrans dans le Kentucky, le général Curtis dans le Nord Ouest, le général Grant à Corinth, le général Butler à la Nouvelle Orléans, ont droit à une partie de ce total, ainsi que le général Brannon, à Fort Royal, nous ne devons pas être étonnés de la lenteur de nos progrès contre la plus formidable rebellion que le monde ait jamais vue.

Un expedient patriotique—Le vénérable sénateur Bayard n'a pu prendre la parole à Wilmington parce qu'on avait jeté exprès de l'assafoetida dans le poêle. La *Tribune* de New York trouve que c'est là un acte *patriotique*.

Chasse de l'Alabama — Le New York *Times* dit que le consul anglais résident de cette ville, a fait envoyer, par l'amiral Milne, trois vaisseaux de guerre britanniques à la poursuite de l'Alabama qui aurait confondu, dans ses actes de destruction, les marchandises anglaises et les marchandises américaines.

Le general McNeil—On dit que ce général qui a ordonné la récente exécution dans le Missouri, appartient à la milice de cet Etat et non à l'administration militaire du gouvernement fédéral.

Reclamation diplomatique — Le secrétaire Seward a fait savoir à la Chambre du Commerce de New York que l'affaire de l'*Alabama*, corsaire confédéré, sera présentée par le ministre des Etats Unis au gouvernement anglais.

Les fortunes de la guerre.—Nous croyons, dit le *Louisville Journal*, que les fortunes de la guerre, dont on parle si souvent ne sont autres que les fortunes faites par les fournisseurs de l'armée.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(*Correspondance particulière.*)

Madrid, 21 octobre.

Les partisans de la politique française, c'est-à-dire ceux qu'on désigne ici par la qualification de *Afrancesados*, sont aujourd'hui dans la joie; ils croient savoir, de façon la plus positive, que le maréchal O'Donnell abandonnera spontanément le pouvoir peu après la réunion des Cortès et conseillera à la Reine d'appeler à la direction des affaires le maréchal Narvaez. Je vous répète cette nouvelle telle que me la donne une personne ordinairement bien renseignée, mais en maintenant les réflexions contenues à ce sujet dans ma correspondance du 11 de ce mois. Je ferai remarquer cependant que la combinaison en question, si elle venait à se réaliser, serait moins tranchée dans son sens favorable à la France que ne le serait celle qui aurait pour pivots les frères Concha, M. Mon ou l'amiral Armero. Ce serait, dans l'espoir des *Afrancesados*, un cabinet de transition devant faciliter leur avénement.

La reine Isabelle est arrivée ce matin à Carthagène après avoir passé une partie de la journée d'hier à Almeria; depuis Malaga, elle a été escortée par une flottille de bateaux à vapeur. Demain la marine lui offre un grand bal à bord du vaisseau *Reina Isabel*, et, dans huit jours, toute la famille royale rentrera à Madrid; il ne lui reste plus qu'à visiter Murcie et Orihuela. Avant de quitter Grenade, Sa Majesté a donné la grandesse d'Espagne avec le titre de marquis de la Charité, au riche banquier Calderon.

Les rumeurs propagées par *la Epoca* sur les projets prêtés à la France de conquérir le Mexique et de l'annexer au territoire français ont causé un grand émoi dans tous les cercles politiques; cet émoi a percé même dans la polémique des journaux de toutes les nuances, et il est facile de comprendre l'impression qu'a dû produire une telle nouvelle par les intérêts puissants qui lient encore l'Espagne à tous les Etats de l'Amérique autrefois placés sous sa domination.

Pourtant la *Correspondencia* assure formellement aujourd'hui qu'il n'y a rien de vrai dans les assertions mises en avant par la *Epoca*.

Le général Dulce partira à la fin du mois pour aller prendre possession du gouvernement général de l'île de Cuba; on a reçu l'avis que le maréchal Serrano quittera la Havane le 15 novembre, pour venir prendre part aux débats qui s'engageront dans le Sénat à propos de la question mexicaine. Quelle sera son attitude vis à vis du général Prim en apprenant que la lettre que vous connaissez a reçu la plus grande publicité? C'est ce que chacun se demande.—Croiriez-vous que le maréchal Concha, à propos de cette lettre, a eu la velléité de demander que l'honorable marquis de Los Castellejos fût traduit devant un conseil de guerre, absolument comme si la hiérarchie militaire avait reçu une atteinte grave dans cette affaire essentiellement privée.

M. Mon est attendu à Madrid dans trois jours; la plupart des personnages importants de tous les partis rentrent successivement, et tout fait prévoir qu'après le retour de la famille royale, la vie politique, à peu près interrompue depuis le mois de juin, reprendra avec plus d'animation que jamais. Il ne paraît pas probable pourtant que les Cortès puissent se réunir avant le 19 décembre.

Un expédient de M. de Mérode.

Nous avons reçu une lettre de Rome, du 18 octobre—en voici le résumé:

Malgré les revenus de l'Etat, qui atteignent encore près de 30 millions, et le denier de saint Pierre, dont on ne peut exactement évaluer le chiffre, attendu que l'on ne verse au Trésor que ce qui est passé déjà par le Vatican, la situation financière du gouvernement pontifical semble exiger un emprunt. Il en est du moins beaucoup question dans le public; on s'accorde généralement à en attribuer la nécessité aux dépenses du ministère de la guerre, qui absorbent la plus grande partie des revenus de l'Etat, et qui égalent, si elles ne les surpassent, celles que l'on avait à supporter avant que des provinces fussent détachées des Etats pontificaux pour s'unir à l'Italie.

Il venait de se passer à Rome un fait qui a mis en émoi toutes les régions ministérielles, tant il est menaçant pour les employés du gouvernement.

Il y a longtemps que M. de Mérode voulait transporter le ministère des armes au palais Saviati, dans le Transtevère; mais il fallait enlever les archives déposées dans ce palais, et trouver un autre local assez vaste pour les contenir.

Mgr de Mérode s'avisa d'abord de s'emparer de la partie des bâtiments de Saint Michel qui était affectée à une fabrique de draps. Il put bientôt se convaincre que les locaux étaient insuffisants. Le ministre se montra alors résolu à envahir les bâtiments de l'hospice pour y placer les archives. Le préfet, Mgr Millela résista, et, pour mettre à couvert sa responsabilité, il fit fermer immédiatement l'entrée des corridors, et mit les clefs dans sa poche. On croira peut être que Mgr de Mérode en référa au Pape et qu'il prit les ordres de Sa Sainteté. On se tromperait.

M. de Mérode est l'homme aux expédiens extraordinaires. Il fit venir les pompiers, leur ordonna d'enlever les toits et de descendre ainsi dans l'intérieur de l'édifice, pour murer les points de séparation entre les locaux qu'il convoitait à laisser à leur destination primitive et ceux où il voulait placer les archives.

Mgr Millela, stupéfait d'un tel procédé, a été porter ses plaintes au Pape et offrir sa démission; elle a été acceptée par le Saint Père. *Patrie.*

UN DANGEREUX PARI.

—En fait de paris excentriques, nous n'en connaissons pas qui vaille celui-ci, dit le *Journal du Cher*:

"On nous raconte que, la semaine dernière, trois individus arrêtés au passage à niveau de la station de...... regardaient passer un train de marchandises composé de trente voitures environ. Les trois promeneurs s'extasiaient sur la puissance de la machine qui traînait avec une vitesse relative un poids si considérable.—Et dire, repartit l'un d'eux, qu'il faudrait si peu de chose pour faire dérailler toute cette masse roulante!

"—Peu de chose........ceci est une question. Je crois, moi, répliqua l'un des interlocuteurs, qu'en raison de la pesanteur il faudrait une chose beaucoup plus sérieuse que vous ne le pensez.

"Là-dessus, une discussion s'engage, et au moment où elle est le plus animée, celui-ci qui niait la facilité d'un déraillement, s'écrie:

"—Pour vous convaincre du peu de danger qu'il y a, je parie me coucher entre les rails et attendre ainsi l'arrivée d'un convoi que je laisserai passer sur moi.

"Le défi fut accepté. Le soir du même jour, vers dix heures du soir, nos trois personnages se trouvaient presque au même endroit.—Aussitôt qu'on aperçut les deux lanternes rouges d'un train de marchandises, celui qui avait porté le défi s'élança sur la voie et se coucha au milieu des rails. La machine, soufflant comme un millier de phoques réunis, passa, ainsi que les vingt voitures qu'elle traînait, sur le téméraire original qui, plus mort que vif, gisait sur le sol. L'inquiétude des deux témoins, ou plutôt des deux complices de cet acte de folie, fut grande lorsqu'ils virent que leur camarade restait immobile, bien que le train fût déjà très éloigné. Ils s'approchèrent en toute hâte, et le transportèrent sur le chemin.

"Après s'être assurés que le corps était intact et que le mal, si mal il y avait, ne devait pas être bien grand, l'un d'eux alla chercher de l'eau dans le fossé de la route et la jeta au visage de la victime. La sensation ne tarda pas à faire revenir à lui le parieur qui n'était qu'évanoui. C'est alors que, croyant être tué par le cendrier de la machine, qui touche presque à terre et auquel il n'avait pas songé, il avait perdu connaissance.

"Quand on songe que ce pari aussi audacieux qu'absurde a été proposé et accepté pour un déjeuner, il est permis de se demander si la raison n'avait pas complètement abandonné ceux qui l'ont tenu."

FEUILLETON.

HISTOIRE DE SIBYLLE.

PAR OCTAVE FEUILLET.

Première Partie.

III—Sibylle. *Suite.*

C'était surtout à la suite de ces excursions dans le voisinage que Sibylle goûtait sensiblement la saveur de l'atmosphère morale qu'on respirait à Férias. Elle aimait jusqu'à cette bonne odeur des vieillards qui se soignent et ces vagues parfums d'iris qu'elle retrouvait dans les caresses du retour.

Le marquis de Férias s'était reservé une partie de ses immenses propriétés, et il en dirigeait l'exploitation. Il avait coutume de distribuer lui-même tous les samedis la paie aux ouvriers qu'il employait, profitant de cette occasion pour s'informer de leurs intérêts particuliers et pour prodiguer les œuvres de charité. Cette cérémonie de la paie était une des fêtes de Sibylle. Elle s'accomplissait, dans la belle saison, sur une pelouse qui touchait à la limite du parc et de la campagne: au déclin du jour, le marquis et la marquise venaient s'asseoir sur un banc ombragé par un groupe de sapins; Sibylle se plaçait gravement entre eux. Elle entendait d'abord au loin les chants des moissonneurs, puis elle voyait apparaître leur longue file bariolée sur le sommet d'un coteau qui dominait le parc. Ils descendaient, toujours chantant, la serpe à la main ou la fourche sur l'épaule, un sentier qui courait dans les bruyères, et ne se taisaient qu'en arrivant à une barrière pratiquée dans la haie, en face des sapins. Ils venaient alors se ranger sur la pelouse, et recevaient tour à tour leur solde, et souvent quelque chose de plus, des mains de Sibylle, majestueuse et ravie.

M. de Férias avait hérité de son père une autre tradition qu'il maintenait avec la même fidélité. A l'heure de l'*Angelus*, il assemblait dans le salon du château ses domestiques et les ouvriers résidents dans sa ferme et faisait à haute voix la prière du soir ajoutant aux formules du rituel quelques paroles empruntées à l'humble condition de ceux qui l'écoutaient et à ses malheurs particuliers. Le demi jour dans lequel se passait cette scène de famille, le bruit sourd qui marquait l'entrée et la sortie des subalternes respectueux, les larmes qui coulaient sur les joues pâles de Mme de Férias, les allusions émues et réservées du vieux marquis, tout faisait encore pour Sibylle de cette solennité quotidienne une heure pleine d'un charme pénétrant et mystérieux.

Elle avait des plaisirs moins sévères. Mme de Férias, après son mari et sa petite fille, aimait avec passion deux choses: les fleurs et les poules rares. On ignore si elle avait réellement ces deux manies, ou si elle se les était données pour procurer au marquis l'ineffable douceur de les satisfaire. Quoi qu'il en soit, il ne se passait guère de semaine où la marquise, à son réveil, n'aperçût devant ses yeux ou sa fenêtre une cage ou une jardinière tombées du ciel pendant la nuit. M. de Férias cependant, discrètement caché dans le feuillage d'un massif, et Sibylle blottie à ses pieds, surveillaient avec des palpitations de cœur l'effet de ses surprises sur l'esprit de Mme de Férias. Il arrivait assez habituellement que Mme de Férias n'avait jamais vu ni même imaginé qu'il pût se rencontrer dans l'univers des fleurs d'un si riche éclat, ni de poules d'une beauté aussi phénoménale. De ces attentions, fidèlement répétées depuis tant d'années, il était résulté que la basse cour et les serres de Férias étaient des merveilles qu'on signalait aux voyageurs. La marquise passait une bonne partie de sa douce existence dans ces lieux de délices, où elle bénissait le ciel et son mari, et où elle pleurait aussi quelquefois; mais pour Sibylle ce paradis était sans mélange: tout ce pays de fleurs et d'oiseaux, dont sa grand'mère lui semblait être la reine, l'enchantait. Elle croyait vivre dans un de ces contes de fée dont on l'avait bercée. Son grand-père, créateur de ces riantes magies, lui paraissait, sous son nuage de poudre, un être presque divin. Mme de Férias, au reste, ne considérait pas son mari d'un œil moins favorable. Sibylle, la voyant un jour penchée, dans une attitude d'extase, sur le vitrage de la serre, se pencha à son tour et aperçut M. de Férias écussonnant un rosier au soleil du matin.—Mon Dieu, ma mignonne, dit la marquise, voyez comme votre grand-père est beau! Que je le trouve beau!—Sibylle partit de son pied léger, et, s'approchant du vieux marquis, elle lui interpréta ce message affectueux dans sa langue un peu libre—Grand-père, la marquise de Férias m'envoie vous dire qu'elle vous trouve beau.

Le marquis sourit.—Quelle folie! Allez lui dire que c'est elle qui est charmante. Puis, la rappelant:—Portez lui cette fleur, ajouta-t-il.

IV.—Le fou de Sibylle.

En été, quand l'aube s'est levée radieuse dans un azur immaculé, les premières heures du jour ont une pureté et un calme que l'on croirait éternels. Cependant des brises folles s'élèvent tout à coup, inclinent les herbes et agitent le feuillage; des réseaux blanchâtres s'entre-croisent dans le ciel, d'un horizon à l'autre, comme des voiles tendus soudain par des mains invisibles. On s'inquiète, et l'on se dit qu'il pourrait bien venir de l'orage dans la journée.

Aucune image ne saurait aussi exactement que cette vieille image indiquer la phase nouvelle dans laquelle parut entrer l'enfance de Sibylle après les cinq ou six ans de parfaite sérénité que nous avons essayé de peindre. Son humeur devint subitement inégale. Elle avait des instants de folle gaieté; plus souvent, un souffle inconnu semblait faire frissonner son jeune cœur, et courbait sa blonde tête comme la cime d'un épi. En même temps une vague poésie chantait à son oreille, et elle se prenait par accès d'un goût bizarre pour la solitude. Elle entraînait alors sa nourrice dans les bois qui s'étendaient autour du parc de Férias, et ne rentrait que le soir au château.

—Que peut-elle faire tout le jour dans ces bois? Quel plaisir y trouve-t-elle, nourrice? demanda enfin M. de Férias, se préoccupant de ces étranges allures.

—Monsieur le marquis, répondit la nourrice, voici ce qui se passe. Nous nous promenons d'abord tranquillement un bon bout de temps, et mademoiselle est sage comme une image. Seulement, si elle vient à apercevoir entre les arbres un coin du bleu de la mer, elle s'affole, elle bat des mains, elle se met à crier: "Nourrice, la mer! la mer!" et puis elle me saisit par la main et me force à courir avec elle jusqu'à ce que je tombe, et elle crie toujours: "La mer! la mer!" et elle rit de toutes ses forces. Alors je m'asseois au pied d'un arbre et je prends mon ouvrage; mademoiselle s'asseoit le plus souvent à côté de moi, un rien l'amuse: c'est un feuillage, monsieur le marquis, une fleurette, un brin de mousse, qu'elle regardera avec son grand sérieux pendant des heures. D'autres fois elle s'en va en plein fourré, se couche dans les herbes, et s'endort comme une perdrix dans un sillon. Je dis qu'elle dort, monsieur le marquis, mais je n'en sais rien, car aujourd'hui, quand j'ai relevé son chapeau, qu'elle avait rabattu sur ses yeux, elle pleurait. C'était peut-être un rêve qu'elle faisait.

Cette dernière circonstance alarma la sollicitude du marquis. Sibylle fut mandée.—Pourquoi avez-vous pleuré aujourd'hui dans les bois, ma chérie? lui dit-il. Avez-vous quelque chagrin? êtes-vous malheureuse?

—Oh! Dieu, non! dit vivement l'enfant en sautant au cou de son aïeul.

—Pourquoi donc avez-vous pleuré?

—Je ne sais pas.... Pour rien.

Il fallut se contenter de cette réponse.

Il y avait dans le bois de Férias un site pour lequel Sibylle témoignait une prédilection spéciale. C'était un étroit vallon fort retiré, dans le creux duquel courait un ruisseau à demi caché sous la verdure de ses bords. A la naissance du ruisseau, le sol était profondément déchiré en travers du bois. Une roche était adossée contre cet escarpement et laissait filtrer de minces filets d'eau limpide qui se réunissaient dans un bassin d'antique maçonnerie, dont le trop plein s'échappait ensuite vers le vallon. Cette roche pleurante, dominée par d'épais ombrages, festonnée de lianes, tapissée d'une mousse humide et de grandes feuilles vernissées, avait dans cette solitude un aspect sauvage et charmant, qui lui avait apparemment valu autrefois les honneurs d'une légende dont il ne restait plus que le nom; on l'appelait la Roche à la Fée. Ce nom, qui évoquait tous les romans de son enfance, contribuait beaucoup sans doute à faire de ce lieu une des stations favorites de Sibylle. Elle demeurait là avec une singulière persévérance, surveillant d'un œil curieux cette merveilleuse roche,—à demi craintive, à demi enchantée. Elle attendait une aventure. Il lui en arriva deux.

Un soir d'été, elle était venue rendre visite à la Roche-Fée, tandis que sa nourrice, suivant l'usage, travaillait au pied d'un arbre dans la partie supérieure du bois. Sibylle aimait à être seule avec sa roche. Mlle de Férias était à cette époque une fillette de sept à huit ans, grande pour son âge, élégante et marchant bien. La masse épaisse de ses cheveux blonds était emprisonnée dans un réseau dont le poids semblait faire fléchir sa tête en arrière par un mouvement d'une grâce hautaine. Elle portait habituellement un chapeau à bords plats autour duquel était roulée une plume noire qui retombait légèrement sur son front et qui jetait sur ses yeux, naturellement profonds, une ombre un peu farouche; mais quelquefois elle avait la fantaisie d'enlacer dans ses cheveux des lianes, des feuillages et des fleurs qui formaient sur sa tête une de ces épaisses couronnes qui ombragent le front des jeunes pâtres joueurs de flûte dans les scènes figurées des âges mythologiques.—Elle avait eu, ce soir-là, cette fantaisie, et, se servant de la petite fontaine comme d'un miroir, elle s'était composé une coiffure d'une grâce sauvage.—Elle tenait à la main une baguette qu'elle avait dépouillée de son écorce; debout sur le bord du bassin, le regard vague et perdu, elle levait le bras de temps à autre et dessinait lentement dans l'air avec sa baguette blanche des signes mystérieux, comme si elle eût joué un rôle dans quelque idylle féerique dont elle s'enchantait elle-même. Tout à coup, en face d'elle le taillis s'entr'ouvrit, et un homme sauta légèrement sur le terre-plein qui entourait la fontaine. Sibylle fit un mouvement en arrière et entr'ouvrit les lèvres pour crier: puis elle demeura immobile, une main appuyée sur sa baguette, dans une pose intrépide, l'œil fixé sur l'inconnu. Cet inconnu n'avait à la vérité rien d'effrayant: c'était un jeune homme d'une vingtaine d'années au plus, en tenue de voyage, grand, souple, avec un reste de grâce adolescente et une douce flamme dans des yeux bien ouverts. L'aspect imprévu de l'enfant, sa beauté, sa couronne étrange, son attitude héroïque, avaient d'abord jeté ce jeune homme dans un étonnement silencieux. Il murmura enfin quelques mots en souriant et en se parlant à lui même, puis il dit à haute voix:—Pardon, mademoiselle.... Je suis peut-être ici chez vous?

—Oui, dit Sibylle.

—Excusez mon indiscrétion. Je vais me retirer. J'étais venu, ajouta-t-il en montrant un album, pour dessiner dans ces bois que je croyais ouverts au public.—Sibylle ne répondant point, il fit deux pas comme pour s'éloigner.—C'est dommage, reprit-il gaîment. Quel joli endroit! Puis-je vous demander comment on l'appelle?

—La Roche à la Fée.

—Ah! Et vous êtes la fée? dit le jeune homme, que le sérieux de l'enfant amusait.

Un sourire effleura la bouche fière de Sibylle.—Oui, dit elle.

—Mon Dieu! me permettriez vous de faire votre portrait?

—Non.

—Voulez vous me permettre au moins de vous demander votre nom?

—Sibylle.

—Adieu donc, mademoiselle Sibylle. Me permettez-vous de vous embrasser, mon enfant?

—Non.

—Puis-je vous baiser la main?

Sibylle avança la main avec un geste d'infante. Le jeune homme sourit, puis la baisa gravement.

—Je vous suis reconnaissant, mademoiselle. Maintenant je m'en vais, et je puis vous assurer que je n'oublierai jamais ni la roche ni la fée. Gardez moi aussi un petit souvenir dans votre jolie tête. Voulez vous?

—Je ne sais pas votre nom.

—Je m'appelle Raoul. Vous en souviendrez-vous?

Toujours, dit l'enfant.

Raoul, un peu embarrassé, sans trop savoir pourquoi, la regarda encore un moment avec un sourire gauche, puis il la salua respectueusement et disparut dans le taillis.

Quelques jours plus tard, la marquise de Férias, tenant sa petite fille attentive sur ses genoux, commençait en ces termes une de ces improvisations orientales où elle excellait: "Il y avait une fois dans une forêt, sur les bords du Gange, un fils de roi qui chassait; il était beau comme le jour, bien élevé, spirituel et modeste, il s'appelait......" La marquise cherchant le nom de ce fils de roi, Sibylle le lui fournit tout-à-coup:—Raoul, dit-elle.—Pourquoi Raoul? demanda avec un peu d'étonnement Mme de Férias. Une légère teinte rosée se répandit sur les joues de l'enfant. Par un sentiment qui lui eût été bien impossible d'expliquer, elle avait gardé pour elle jusque là l'innocent mystère de son entrevue avec l'inconnu. Elle n'hésita pas à le confier sur l'heure à son aïeule, ajoutant tout bonnement que, ce Raoul lui ayant paru beau comme le jour, bien élevé, spirituel et modeste, son nom lui était venu naturellement à l'esprit pour en baptiser ce fils de roi qui avait tout juste les mêmes qualités. Mme de Férias rit beaucoup de l'histoire, et même plus qu'elle n'avait envie; elle s'assura discrètement le lendemain, dans une petite excursion au bourg de Férias, que le prince Raoul, qu'on lui représenta d'ailleurs comme un jeune homme gai, honnête et du meilleur monde, avait quitté le pays le soir même du jour où il y avait paru, moyennant quoi, Sibylle put continuer librement ses chères promenades et rencontrer peu de temps après dans le même lieu une seconde aventure qui exige deux mots de préface.

(*A continuer.*)

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi soir, 2 décembre.

SUCRE—Il n'y a guère eu d'animation aujourd'hui sur le marché. La plupart des acheteurs attendent les ventes considérables qui doivent avoir lieu demain. Les transactions comprennent seulement 300 boucauts, à 8c le fair nouveau et 10c le vieux clair, de [illegible]. Le plus grande partie du sucre [illegible] est pour le compte du comité de séquestre. La demande est pour les placements et l'exportation.

MELASSE—Il s'est vendu, aujourd'hui, environ 200 barils de mélasse prime nouvelle à 44c.

FOIN—Un lot de 110 balles foin prime du Nord a été vendu à raison de $40 le tonneau.

AVOINE—Une vente de 400 sacs a eu lieu à 75c le boisseau.

GRAISSE—Détail, 17c la prime en barillet.

BEURRE—L'article rapporte de 25 à 32c la livre.

BACON—Les épaules se détaillent à 1½ à 9½c, les pièces de côté mixtes et demandent à 9½ 10c et les jambons de 14 à 16c la livre.

FRET—Navires à voiles, pour les ports du Nord, $5 le boucaut de sucre et [illegible] $1 87½ le baril de mélasse.

—Ventes à l'encan [illegible] 25 barillets graisse à 14 1/4 [illegible] suivant la qualité, [illegible] 100 barils farine à $6 [illegible] $7 [illegible] 2 paquets [illegible] whisky d'Ecosse à $2 50 le gallon et [illegible] $6 50 la douzaine; 50 barils bœuf [illegible] à $8, 20 demi barils bœuf Fulton [illegible] 25 barils porc mess à $13, 20 barils [illegible] boisseau, 25 barils pommes vertes à [illegible] whisky Bourbon à $2 10 à $2 55, 185 [illegible] à $4 50 à $5, 100 milliers cigares [illegible] $13 75 à $14, 60 boucauts jambons [illegible] 1/16 et 10 boucauts épaules à 6 3/4c la livre.

Nous avons eu de la pluie ce soir.

—Reçu du 29 novembre au 2 décembre, inclusivement: 119 balles coton, 34 barils porc, 30 barillets graisse, [illegible] boucauts bacon, 4 438 barils farine, [illegible] 155 caisses fromage, 340 barils pommes [illegible] boucauts de sucre, 1 324 barils mélasse, [illegible] 5,335 sacs maïs, 100 peaux, 354 barils [illegible] oignons et 512 sacs riz.

—Importé: [illegible] sacs café—Exports 13,000 douves, [illegible] 38 boucauts tabac, 2,643 boucauts et [illegible] 2,301 barils mélasse.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 2 décembre 1862.

Arrivés hier, 15 cochons. Stock vendu, 5[illegible] bœufs et 10 cochons. Stock à vendre, 529 bœufs et 26 cochons, 45 moutons et 8 veaux.

Bœuf, 1re qualité, par livre, net	22 cts.
" 2e "	25
" 3e "	20
Veaux, 1re qualité, par tête	$30 @ 35
" 2e qualité, par tête	$25 @ 30
Vaches à lait, par tête	$100 @ 150
Cochons, par 100 livres gr.	15 @ 17 cts
Moutons, 1re qualité, par tête	$15

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

ARRIVES HIER.

Goelette Martha, Robbins, Boston.
Goelette L'Eclair, de la Côte.
Goelette Mittie, de la Côte.
Goelette Ursulines, de la Côte.
Steamboat Geo Williams, Walker, de l'habitation Millaudon.
Steamer Frank Mumford, du Bayou Goula.
Steamboat Louisiana Belle, Alexander, de la Côte.

IMPORTATION.

Boston—Par la goëlette Martha—8 0 sacs avoine, 600 colis marchandises, 224 barils pommes, 200 barils pommes de terre, 300 barils oignons, 2,000 pieds bois de construction, à ordre.

PRODUITS REÇUS.

De la Côte—Par la goëlette L'Eclair — 110 barils mélasse, à ordre.

De la Côte—Par la goëlette Mittie— 60 barils mélasse, à C Olivier.

De la Côte—Par la goëlette Ursulines — 145 barils mélasse, à ordre.

De l'habitation Millaudon —Par le steamboat Geo. Williams —200 boucauts sucre, à ordre.

Du Bayou Goula—Par le steamboat Frank Mumford —6 boucauts sucre, 68 barils mélasse, à ordre.

De la Côte—Par le steamboat Louisiana Belle— Pas de chargement.

ATTENTION.

Le Shérif vend aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, une jolie résidence en briques, rue d'Orléans, 2me District; aussi une autre jolie résidence rue Mandeville, 3me District.—Voir aux annonces.

M. D. W. C. Farrington vend ce matin, à 10 heures, à l'Upper Landing, 300 boucauts de sucre et 150 barils de mélasse; Conditions comptant, en monnaie courante.

Les épiciers, les marchands de vins, d'eaux-de-vie, de conserves, de sardines, &c, trouveront leur avantage à assister à la grande vente annoncée, par D. E. Morphy, encanteur, pour ce matin, à 11 heures, dans les entrepôts des importateurs, MM. Eug. Rochereau & Co., rue St-Louis, Nos 16 et 18.

L'attention des acheteurs est appelée sur la vente de vins, eaux-de-vie, sardines conserves, huile, etc, annoncée par M. D. E. Morphy, encanteur, et qui doit avoir lieu aujourd'hui, à onze heures, au magasin de MM. Eug Rochereau & Co., Nos 16 et 18, rue St-Louis.

Succession P. Leverrier.

L'attention particulière des parfumeurs et autres est appelée à la vente qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, rue de Chartres, entre St Louis et Toulouse, pour compte de la susdite succession par R. Gutierrez, encanteur—entre autres articles de seines, éperviers, &c; il sera offert un fort lot d'Eau de Cologne, savons, &c, ainsi que divers articles de merceries &c.—Vente sans réserve aucune.

CIRCULAIRE.

[illegible] aux élections aux différents endroits de scrutin, devront tenir un registre des noms et des demeures des votants qui donneront leurs suffrages à l'élection qui sera tenue le troisième jour de décembre 1862. HENRY C. DEMING, Président du Bureau Central des Commissaires.

3déc—1f

STEAMER "TRADE WIND."

LES consignataires par ce steamer sont priés de passer au bureau de M. Arthur C. Vaugh, rue du Camp No 80, avec leurs factures ou des copies exactes des factures, et de signer l'Average Bond.

W. J. REID, Agent du steamer.

3déc—3f

QUININE.

1000 onces (Pelletier et P. & W.)

MORPHINE—400 onces,
CHLOROFORME—1000 livres,
CALOMEL—400 livres,
ACIDE MURIATIQUE—3 carboys,
IODURE DE POTASSE,
NITRATE D'ARGENT,
BLUE MASS,
TANNIN,
IPECA, &c, &c.

A vendre par B. & J. ABRAMS, Droguistes en gros, 3 déc—6f. Rue du Camp, No 44 et rue Gravier No 74.

NOURRICE.

On demande une NOURRICE jouissant d'une bonne santé et bien recommandée.

S'adresser rue Bourgogne, No 161, entre St-Pierre et Orléans. 3 déc—1f

Porte-monnaie perdu.

Perdu, samedi dernier, un porte-monnaie avec une forte somme en billets de banque, de ville et du Trésor des Etats Unis. On pense qu'il sera tombé dans le trajet fait de la rue Laurel à la rue Felicité, de là à la rue Constance, de là à la rue Calliope, Triton Walk, Baronne, Julia, Nouveau Bassin, Rampart, Poydras, St Jean et Commune, à l'angle de la rue du Bassin. Le porte-monnaie [illegible] poche fermé à l'aide d'un ruban élastique [illegible] Il n'y trouvait, [comme indication] [illegible] pour vous [illegible] porte-monnaie et le rendre, [illegible] BERNARD [illegible]

3 déc—3 Grocerie, coin Laurel et St Andrew

SAINDOUX—300 barils de choix, à vendre par OSCAR BERCIER & co

POUR LE CONGRES.

M. l'Editeur,

Veuillez annoncer que M. J. E. BOULIGNY est candidat pour représenter le 1er District Congressionnel au Congrès des Etats-Unis.—L'élection a lieu le 3 décembre 1862.

M. l'Editeur,

Veuillez annoncer que le juge P. H. MORGAN est candidat pour représenter le Second District Congressionnel au Congrès des Etats-Unis. L'élection a lieu le 3 décembre 1862.

Plus de crainte de la toux!

LE SIROP DE CERISES SAUVAGES ET DE GOUDRON, du Dr DAVIS, prévient la toux. C'est le remède le plus efficace, le plus prompt, pour toutes les affections de la poitrine et des poumons, pour le rhume, la toux, Pulmonie, les bronchites, l'asthme, l'enrouement, la difficulté de respirer, les douleurs de poitrine, le crachement de sang, les maux de gorge, &c. A vendre en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, rue de Chartres No 21, entre les rues Canal et Douane.

1 déc—1,3,5

Les hémorroïdes! Les hémorroïdes!

L'ONGUENT DE HAY prévient les hémorroïdes et en guérit radicalement le poumon qui en est atteint. On le garantit. A vendre par J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21, entre les rues Canal et Douane.

1 déc—1,3,5

Quartier-général du département du Golfe.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1862.

Ordres spéciaux No 546.

LES commandants de régiments, de postes, de batteries, de compagnies non attachées ou détachées transmettront immédiatement au colonel J. W. Shaffer, quartier-maître en chef de ce département, les noms de tous les soldats déchargés dans leurs corps respectifs, lesquels ont droit au transport—afin qu'il soit pris des mesures convenables pour assurer leur passage par le transport qui partira pour le Nord le premier jour de la semaine prochaine.

Par ordre du major-général BUTLER. R. S. Davis, capitaine et A. A. A.

2 déc—3f

Quartier Général du Département du Golfe.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1862.

Ordres spéciaux No 547.

TOUS les officiers sous la garde desquels ont été laissés des soldats malades ou déchargés appartenant à des régiments actuellement en campagne ou absents de la ville, feront immédiatement un rapport, à ce quartier général, des soldats qui sont sous leur garde et enverront pour approbation les papiers de ceux qui doivent être déchargés—afin que les hommes puissent être envoyés au Nord par le transport qui partira le premier jour de la semaine prochaine.

Par ordre du major-général BUTLER. R. S. Davis capitaine et A. A. G.

2 déc—3f

$30 DE RECOMPENSE

Seront donnés à la personne qui ramènera ou assurera quatre vaches égarées ou volées, ou qui pourra fournir des renseignements certains.

Une vache créole rouge, grandes cornes recourbées en arrière.
do do do rouge pâle, les cornes en dedans, étampée D. V. à l'épaule droite.
do do do rouge pâle, le front blanc, étampée D. V. à l'épaule droite.

Une vache du Kentucky rouge et blanche, les cornes sciées, les oreilles fendues. S'adresser à la maison Lelievre, libraire, rue Royale No 74, ou dans la paroisse St Bernard, à EUG. D'HUART.

3 déc—5, 3

DEMANDE DE CUISINIERE.

ON demande une excellente cuisinière. Il est inutile de se présenter si l'on n'a pas les qualités requises. S'adresser dans la rue Tchoupitoulas, No 128. 2déc—3f

Ouverture d'un nouveau magasin de chaussures créoles pour dames.

Le soussigné vient d'ouvrir au No 228, rue Royale, près de St-Philippe, un magasin de chaussures pour dames, fillettes et enfants, en gros et en détail.

Tous les genres de souliers faits sur commandes, dans le meilleur goût et au plus bas prix.

N. H. LAROSE.

24déc—6m 228, rue Royale, ancien magasin Danziger.

PAPIER NOTAIRE, FOOLSCAP, ECOLIER,

Ainsi que papier à enveloppe,

Reçus par le steamer Marion. A vendre chez HEBERT & ESCOUSSE, 131, rue de Chartres.

28 nov—6f

CARTES A JOUER.

HEBERT & ESCOUSSE, 131, rue de Chartres.

REÇU par les derniers arrivages de New York, UNE FACTURE DE CARTES A JOUER, Steamboats, Highlanders, Mary ANDREEW, Drester.

A vendre en gros et en détail. 28 nov—au 6

Cochon trouvé.

TROUVE le 30 novembre dernier, un cochon âgé d'environ quinze mois. Le propriétaire peut le réclamer chez le soussigné, en payant les frais d'annonces et de nourriture. S. DINTRAM, Rue Magistrat, entre Français et Champs Elysées.

2 déc—2

A VENDRE.

20 quarts de pipe vieille eau-de-vie, 40 barils vinaigre français. 25 barriques vins rouges et blancs divers crus. 65 do vin de Marseillan et Catalogne très-corsés. 40 quarts de pipe vins de Madère et Porto. 200 caisses vins rouges et blancs divers crus. 25 do vin blanc Haut Barsac et Haut Sauternes. 1500 dame-jeannes de 5 à 2 gallons. 100 caisses macaroni et vermicelli. Par LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson.

1 déc—4f

A VENDRE.

150 caisses huile d'olive, 100 caisses sardines à l'huile. 100 caisses vermouth Noilly Prat & Co., 60 do absinthe, anisette et kirsch Pernod 200 do cassis, pâte d'Asti, 1200 ½ boîtes truffes, pâtés truffes et cèpes à l'huile, 100 paniers bouteilles à vin, 30 fréquins beurre Isigny, 20 sacs poivre. 20 octagones savonnerie, ... bergamotte et eau fleurs d'orange, par LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson.

1 déc—4f

CHANGE

A VUE sur New York, en sommes au gré des acheteurs. A vendre par C. T. BUDDECKE, Rue de la Commune No 12

20 nov—1m

VINS. VINS.

100 barriques vin rouge ordinaire, 60 barriques vin rouge pour familles, 25 barriques vin rouge fin, 1er crû, 100 caisses vin rouge pour dessert, 100 do vin rouge ordinaire, 200 do vin blanc Haut Sauterne, 30 milliers bouchons assortis, 25 futailles vieille eau-de-vie. A vendre par E. BORDELOIS, No 21, rue Conti

1 déc—1m

A VENDRE.

REÇU dernièrement de la Havane— 20,000 paquets cigarettes "Para Usted." 1,200 livres bonne marque d'Exose. 12 caisses raisins secs Malaga, nouvelle récolte. 500 gallons vin de Catalogne supérieur. Un choix de préserves alimentaires. A vendre par JUSTO GARCIA y LEON, coin Perdido & Liberty

1er déc—6f

Avis aux marchands de modes.

Prix d'importation pour du comptant seulement.

W. DAUPHIN, 56 rue Douane, AU PREMIER.

REÇU par les derniers arrivages, un assortiment complet de—FLEURS ARTIFICIELLES, RUBANS, SOIERIES, VELOURS, PLUMES, RUCHES, BLONDES, CREPES, TARLATANES, FORMES.

Le tout du dernier genre et des nuances les plus en vogue. 25 nov—15f

PENSION BOURGEOISE

141.........RUE ST-LOUIS.........141

AINSI que plusieurs chambres garnies à louer Prix très-modérés 21nov—15f

LA société existant entre les soussignés sous la raison G. LEAUMONT, BLACHE & CO est dissoute d'un commun accord à dater de ce jour. M. G. Leaumont reste chargé de la liquidation.

Nlle-Orléans, 18 novembre 1862.

G. LEAUMONT, J. B. BLACHE, J. LEAUMONT.

19nov—3m

Le soussigné continuera les affaires d'encan en son nom et pour son propre compte, au No 69, rue de Chartres.

19nov—15 G. LEAUMONT.

Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle Orléans.

Nlle Orléans, 21 novembre 1862.

L'ELECTION annuelle de sept directeurs de cette institution, pour l'année, aura lieu, le deuxième lundi de décembre prochain (le 8) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

CH. JUMONVILLE, Caissier.

21 nov—jusq. 8déc

FROMAGES. FROMAGES.

FROMAGES de Limburg, Gruyère, Munster, &c, débarquement et à vendre par E. PIAGGIO, Enc. Royale et St Louis

27 nov—6

MAISON A LOUER.

La maison haute au coin des rues St Claude et St Philippe. S'adresser à A. DEGEORGE, Coin Esplanade et Robertson.

1er déc—3f

A LOUER,

A un bon locataire, la maison en briques, à étage, à mansarde, rue Baronne, No 155, deuxième maison après l'encoignure Lafayette. S'adresser à côté, No.157.

1er déc—3f

AUX CIGARIERS.

S. L. NASITS & FRERE ont toujours, en gros et en détail, du TABAC EN FEUILLE DE CONNECTICUT, de tripe et de cap. S. L. NASITS & FRERE, 27nov—6f 152 Chartres, coin de Jefferson.

Tabac à chiquer, Cigares, &c.

LES soussignés ont en magasin un petit assortiment de tabacs à chiquer, pipes en caisses, cigares d'Allemagne, &c, &c, choix qu'ils offrent, en petites quantités, au commerce de la ville—ils ont également 250 balles de tabac à fumer, "Gold Leaf," pressé, de la Virginie, en balles de 5 livres ou une, reçues de la célèbre fabrique de Wm Crampton.

MAYER BROS., Rue Tchoupitoulas, No—, entre les rues Natchez et Poydras.

17nov—1m

Marchandises nouvelles d'automne.

BOTTES et souliers; articles en paille, pour dames et enfants; rubans, soie et velours; soieries pour chapeaux, fleurs et plumes; mailloches, peaux de veaux, doublures, maroquin, &c, &c. Toutes ces marchandises sont en débarquement et seront vendues à bas prix, dans la rue de la Douane, No 82. JEHIAL READ, Agent.

28sept—3m

Coffres Forts incombustibles et incrochetables de FICHET, à Paris.

PLUSIEURS grandeurs, à vendre par—LEON PIERRE & Co, 71, rue de Chartres.

2 sept—6 m

CHANGE.

A VUE ET A ECHEANCE, sur New-York. A vendre par W. J. REID, 33, rue des Magasins.

nov—

SAUCISSONS DE BOLOGNE.

EN débarque ... et à vendre par E. PIAGGIO, Encoignure Royale et St Louis

27 nov—6

LOUISIANA ACADEMY,

Institution dirigée par M. A. Ferrier

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, Rue Hopital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

—*Les prix variant de $5 à $10.*—

Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, rue Hôpital, No 134 entre Dauphine et Bourgogne. 11nov—1m

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,

Dirigée par Mme Charpaux,

289, rue du Chemin du Bayou.

LA réouverture des classes a eu lieu le 1er octobre. Les personnes qui désirent des prospectus doivent s'adresser à l'institution. 8 nov—

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.

Directeur........................LEWIS BAKER

MERCREDI SOIR, 3 DECEMBRE.

THE HUNCHBACK, (Le Bossu) pièce de Sheridan Knowles. Toute la compagnie y figure—Les principaux rôles seront remplis par Mme W. C. Gladstane, Mme Alexina Fisher Baker; MM Lewis Baker, George Ryer, Vining Bowers, L. F. Rand et autres. Le spectacle se terminera par THE LOAN OF A LOVER, [Le prêt d'un amoureux] vaudeville.

PRIX D'ENTREE—Loges particulières, de $4 à $8; parquet et premières, 75 cents; places des familles, 50 cents; galerie des quarteroons, 50 cents; loges, 50 cents; galerie des personnes de couleur, 25; galerie des personnes blanches, 25 cents.—*Pas de prix extra pour les places réservées.*

Le bureau est ouvert, tous les jours, de 8 heures A. M. à 4 P. M. Ou peut retenir des places deux jours avant un spectacle.

Les portes s'ouvrent à 7 heures. Le rideau se lève à 7 heures et demie. 3déc

Troupe d'Opéra Bouffe De DUPREZ & GREEN,

Troupe primitive orléanaise et métropolitaine. Elle est attendue journellement et donnera des représentations à

L'ACADEMIE DE MUSIQUE, Nouvelle-Orléans.

25nov—

POUR NEW-YORK directement.

Jour de départ, JEUDI, 4 décembre à 3 heures P. M. précises.

Le steamer MARION, apportant la malle des Etats-Unis, capitaine J. D Philips, de la Marine des Etats-Unis, partira pour New-York, le 3 décembre. Pour fret ou passage, s'adresser à Wm J. REID, rue des Magasins No 33.

29 nov—4f

POUR DONALDSONVILLE ET LA COTE—Le bateau à vapeur FRANK MUMFORD partira aujourd'hui mercredi, 3 courant, à 8 heures, pour Donaldsonville et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Le soussigné ayant affrété ce bateau réclame l'appui de son ancienne clientèle.

3 déc—1f C. A. ROHRABACHER.

Pour le Haut du Fleuve.

Le steamer LOUISIANA BELLE, capt. Alexander, partira de la Nouvelle-Orléans pour le haut du fleuve et les ports intermédiaires, tous les lundis, mercredis et samedis, à 5 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à A. STONE, commis

22nov—1m

POUR MATAMORAS.

Le A. No 1 fin voilier clipper brick EMMA, capt. Thorpe, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu.

Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à S. PLASSAN, 40, Vieille-Levée.

17nov

POUR LE HAVRE—Le navire français FERRIERE, capitaine A. Pichot ayant déjà une grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, de chambre, ou d'entrepont, s'adresser à ED. DUPASSEUR & CO, 5, rue Royale.

Ni le capitaine ni les consignataires du navire français FERRIERE, du Havre, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage du dit navire. ED. DUPASSEUR & CO 15nov—1m

POUR MARSEILLE.

La barque Italienne UTAH, capitaine Olivari, partira sous peu pour Marseille—Pour passage seulement, s'adresser à PIAGGIO VIOSCCA Jn., 62 et 64 Vieille Levée

10 nov—

A VENDRE,

UNE FACTURE DE PRUNELLE FRANÇAISE.

A. BOWER & CO,

1er déc—3f No 9, rue Poydras, enc. Fulton.

DEMANDE DE BUCHERONS ET DE TRAVAILLEURS.

ON demande des bûcherons et des travailleurs sur la plantation de A. W. WALKER, à six milles au-dessous des Casernes, dans la paroisse St-Bernard, sur le fleuve. On donnera $1 75 par corde. Chaque homme doit apporter son matelas et ses couvertures On demande cinq ou six travailleurs de plus. S'adresser sur la plantation. 1 déc—6f

VINS ET LIQUEURS.

VINS en caisses, ordinaires et fins. Vins en barriques pour familles, Eaux de vie de Cognac, Liqueurs de Marie Brizard, Champagne de A. Roque, Vin de Bourgogne, Bourbons de toutes qualités, &c. A vendre par OSCAR BERCIER & CO, No. 7, rue St Louis.

1 déc—

AVIS.

LA société F. PRATS & CO a été dissoute le 27 novembre dernier. Les soussignés continueront le même genre d'affaires, sous la raison H. PRATS & CO et régleront les affaires de l'ancienne maison.

H. PRATS. Par J. CARBO. J. MAGI.

2 déc—1m

V. HEBERT,

Courtier de Marchandises,

BUREAU,

—Rue du Camp, No 11—

OFFRE à vendre un bel assortiment D'ARTICLES DE FANTAISIE.

2nov—4f.

CHAUX! CHAUX!!

J. MAURICE CESSAC.

FABRIQUE DE CHAUX.

255 Promenade Carondelet *Vieux Bassin*

LA chaux de coquille provenant de cette usine est faite par un nouveau système dans un haut fourneau à feu continu, ... toujours parfaitement cuite et qu'elle ne contient ni cendre, ni charbon, pouvant en diminuer la qualité ou la blancheur. Cette chaux est supérieure à ce qui a été fait jusqu'à ce jour, et elle peut rivaliser avec la chaux de Thomaston ... ... ont été faites ... ... les particuliers ... ... sont journellement usage, et MM. les fabricants de savon qui l'ont essayée ne se servent plus que de celle-là.—Elle est livrée, peu importe quelle quantité. Des ordres ... particuliers sont ... ... à la campagne.

N. B. On fabrique aussi, très promptement, sur commande, de la CHAUX DE MARBRE de qualité supérieure. 19nov—1m.

Aux habitants sucriers et aux tonneliers.

CERCLES! CERCLES!

CENT MILLE CERCLES DE HICKORY pour boucauts, qualité supérieure à vendre au gré des acheteurs, par McPHELIN & IRVINE, Rue Tchoupitoulas, No 104, entre les rues Girod et Lafayette.

N. B.—Nous tenons à ce qu'on sache que ces cercles sont du Kentucky et de l'Indiana, et supérieurs à tous ce reçus du Nord. 19nov—1m

Léon Pierre & Cie. 71, rue Chartres

VIENNENT de recevoir et offrent à des prix raisonnables

MAROQUINS, VEAUX,
VERNIS, MOUTONS,
ELASTIQUES, PRUNELLE,
SATIN FRANÇAIS, GALLONS,
TIGES DE BOTTES. AVANT-PIEDS,

—En suite—

FER BATTU de Japy, POINTES de Paris,
OUTILS pour tanneurs, VIS en fer pour bois,
PIPES à fumer. 17 nov—1 m.

AVIS.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison POTHIER & FAUCHEUX est dissoute d'un commun accord.

L. B. POTHIER. EUGENE FAUCHEUX.

M. L. B. POTHIER ayant acheté tout l'intérêt de M. Eugène Faucheux dans la maison POTHIER & FAUCHEUX continuera le commerce de quincaillerie en son nom et pour son propre compte.

L. B. POTHIER,

12nov—1m rue de la Vieille Levée No 63

AVIS.

Banque de la Nlle-Orléans.

3 septembre 1862.

LE public est prévenu de ne point recevoir quelques-uns des vieux billets de cette banque enregistrés et contresignés par l'Auditeur, cancellés par cette banque et renvoyés, en janvier dernier, à Bâton-Rouge. Un de ces billets a été présenté au comptoir de cette Banque et le paiement en a été refusé.

Les billets peuvent être facilement reconnus; ils sont coupés en croix à l'aide de marteau dont on se sert pour canceller les checks.

MORTIMER BELLY, Caissier.

6nov—30

CIGARETTES.

QUARANTE mille paquets Cigarettes de la marque LA HONRADEZ, en barils, demi et quarts de barils, venant d'être reçus et à vendre par BORNIO & BROTHER Rue Gravier No43

5 nov—

C'est une Panacée universelle.

Cecilton, comté Cecil, Md., 27 nov. 1861.

A MM. Hostetter, & Smith—Messieurs—Bien que j'aie été fort opposé à ce que vous me laissassiez de votre

AMER

l'automne dernier, je m'aperçois qu'il faut que je vous en demande davantage, car j'ai vendu toutes les boîtes dont le nombre m'avait d'abord semblé trop grand. La préparation a été une panacée générale ici et beaucoup de ceux qui la comptaient parmi les nombreux médicaments du jour, s'en passeraient plus volontiers aujourd'hui que de leur pain. Je pourrais nommer bien des personnes qui depuis des années, étaient tellement sujettes aux indigestions que la vue seule d'une nourriture leur avait souvent fait du mal, mais à cette heure, grâce à votre Amer, elles peuvent manger de tout sans crainte. Cette remarque s'applique également à moi. J'ai toujours aimé les pâtisseries à la folie, mais depuis deux ans, elles me donnaient invariablement des indigestions, même lorsque j'en mangeais modérément, mais aujourd'hui, messieurs,

Un verre d'Amer de Hostetter,

pris une demi heure avant le diner et une demi heure après le diner, me permet de manger de tout et en n'importe quelle quantité. Mon père avait le même mal que moi et après avoir fait l'essai de tous les remèdes connus, il n'a trouvé du soulagement que dans une bouteille de

L'AMER D'HOSTETTER.

Depuis lors, quoiqu'il ait 70 ans, il peut manger de tout Le temps me manque pour constater la moitié du bien immense que

VOTRE REMEDE

a fait dans cette partie du pays, mais si vous le désirez je vous enverrai les témoignages de ceux qui vous ont voué de la reconnaissance.

Je suis, &c.,

CONR. SEAMANS.

L'Amer est préparé et à vendre par HOSTETTER & SMITH, à Pittsburgh, Pa. A vendre également par les droguistes et les épiciers

Agents pour la vente:
J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21,
E. J. HART & Co, rue Tchoupitoulas, No 77 et 79,
G. THEURER, au dessous du marché français,
J. MORGAN, HALL & Co, rue de la Commune, No 20
G. N. MORRISON & Co, rue des Magasins. No 12,
JOHN T MOORE & Co, rue Poydras, No 7 et 9,
JOSEPH MAILLOT, rue Crossman, No 12.
SCOVIL & MEAD, rue de Chartres, No 111.
THOMPSON & BARNES, rue de la Commune, Nos 23 et 25.

7nov—

Reçu par le steamer Parkersburg, et à vendre par

J. AUGE

63.........Rue de Chartres.........63

Les articles suivants venant de France—

UN assortiment complet de cheveux de toutes nuances et longueurs.

Parfumerie assortie de Lubin.
do do Guerlin.
do do Gellée.
do do Chalonin.

Articles de toilette de la maison Ladvocat.
Gants Jouvin et de fantaisie.
Résilles et filets fantaisie, haute nouveauté.
Peignes d'écaille unis et incrustés or modèle.
do Ivoire.
Teinture pour les cheveux, de Harrison, la meilleure de toutes les teintures.
Un assortiment d'articles de fantaisie.
Ainsi que de nouveaux modèles de bijouterie en cheveux.

15nov—

VENTES A L'ENCAN.

VENTE De Sucre et de Mélasse.

PAR D. W. C. FARRINGTON, encanteur, *Bureau à l'encoignure des rues Camp et Commune.*

IL SERA VENDU, par ordre du comité de séquestre, MERCREDI, TROIS DECEMBRE, A DIX HEURES DU MATIN, A L'UPPER LANDING,

300 boucauts SUCRE,
150 barils MELASSE.

Conditions, comptant en monnaie courante. 2 dec

Vente de Meubles, &c,

PAR D. W. C. FARRINGTON, Encanteur,

Bureau, à l'encoignure des rues Camp et Commune.

JEUDI matin, 4 du courant, à 10 heures, par ordre du colonel J. H. French, maréchal-prévôt général de la Louisiane—

Une grande variété d'excellents meubles et d'articles de ménage, tels que meubles de salon, brocatelle et crin; tapisserie et tapis de Bruxelles, tables à dessus de marbre, glaces à cadres dorés et glaces de cheminées, bois de lit, armoires, meubles de chambres, buffets, étagères, bureaux, draperies, rideaux et installations, ornements de salon, tableaux à l'huile, matelasserie, batterie de cuisine, &c.

Conditions—comptant, en monnaie courante. 3déc

VENTE DE 175 BETES A CORNES.

PAR D. W. C. FARRINGTON, Encanteur.

Bureau à l'encoignure des rues Camp et de la Commune.

IL SERA VENDU, par ordre du comité de séquestre, JEUDI, 4 DECEMBRE, A DIX HEURES, AU STOCK LANDING,

176 BETES A CORNES.

Conditions, comptant, en monnaie courante. 2 dec

Marchandises avariées.

PAR HOFFMAN & MARKS,

J. HOFFMAN, encanteur, Bureau rue de Chartres No 41.

MERCREDI, 3 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, les marchandises suivantes, avariées sur le steamer Marion, dans le voyage de New York à la Nlle-Orléans,

5 caisses indiennes américaines,
1 balle flanelle grise
1 " " bleue,
1 " " bleue croisée,
1 " " rouge,
1 " " jaune. 3déc

Marchandises sèches, vêtements, bonneterie, bottes et souliers.

PAR HOFFMAN & MARKS,

J. HOFFMAN, encanteur, Bureau, rue de Chartres, No 41.

MERCREDI, 3 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 lots marchandises bien assorties, telles que coutil à matelas, indiennes, mousselines de laine unies et de fantaisie, casimirs, sattinets gris, noir et blanc, flanelles, bleue, grise, blanche et rouge, &c.

50 lots vêtements,
25 caisses bottes et souliers. 3déc

Marchandises sèches, Linge fait, Chemises et Chapeaux.

PAR E. ROGER & Co.,

JOSEPH HOLZ, encanteur.

JEUDI, 4 décembre, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

150 lots marchandises sèches assorties.
100 lots linge fait d'hiver.
200 douzaines chemises blanches, devants toile.
50 douzaines chemises de dessous, laine.
—Et—
50 douzaines chapeaux feutre et casimir.

Conditions au comptant. 3déc

Cannes. Cannes.

PAR E. ROGER & CO.

JOSEPH HOLZ, encanteur.

JEUDI, 4 décembre, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

Une facture de cannes.

Conditions à la vente. 3déc

Graisse, maquereaux et bacon.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, mercredi 3 du courant, à 10 heures du matin, dans l'entrepôt Home, rue de la Nlle-Levée, près Poydras—

50 tierçons graisse feuille, strictement choix,
300 barils maquereaux No 2
10 boucauts épaules bacon.

Conditions—comptant. 3déc

Fèves blanches.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI 4 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, dans la rue des Magasins, No 47,

[illegible] sacs fèves blanches, avariées sur la barque Elisa Pike, arrivée dans ce port.

Conditions—comptant. 3 déc

Coton Coton. Coton.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

VENDREDI 5 du courant à onze heures du matin, il sera vendu, à l'encoignure des rues Pacanier et Bassin,

100 balles coton.

Conditions—comptant. 3 déc

Limons! Limons! Limons!

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

MERCREDI, 3 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans l'entrepôt Home, rue Nlle-Levée, près Poydras—

200 caisses limons de Malaga.

Conditions—comptant. 3déc

10,000 barils charbon.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI 6 du courant, à onze heures du matin, il sera vendu, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Notre-Dame—

10 000 barils charbon Pittsburg.

Conditions—comptant. 3 déc

Actions de Banque et Scrips de Compagnies d'Assurances,

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Office, No 69, rue de Chartres.

SAMEDI, 6 courant, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands rue Royale entre les rues de la Douane et Canal.

40 actions du chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans,
40 do de la Compagnie des Water Works.
80 do de la Banque des Citoyens.
150 do de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

SCRIPS.

$ 360	Scrips de la Comp. Mutuelle des Citoyens.				1857
$1020	do	do	do	du Soleil	1858
$ 155	do	do	do	do	18[illegible]
$1770	do	do	do	de la Louisiane,	1860
$1090	do	do	do	du	1861
$ 495	do	do	do	du	1862

Conditions

Comptant avec privilége de payer moitié en billets des Banques des Marchands et du Crescent City et le reste par proportion égale en billets des autres banques ou en billets de la ville. 3 déc

Grande vente importante de vieux whisky Bourbon fin, vieilles eaux de vie et thé de choix.

PAR R. T. MONTGOMERY, Encanteur,

JEUDI, quatre du courant, à onze heures, il sera vendu, à l'encoignure des rues Commune et Nlle-Levée, ancien magasin de Cobb—

250 barils vieux whisky Bourbon fin, diverses marques.
360 gallons eau de vie cerise, futailles assorties, qualité fine.
35 futailles eau de vie en ¼, ⅛ et 1/16 pipes.
59 boîtes thé fin.

Des catalogues seront prêts à être livrés le jour de la vente.

Conditions—Comptant. 2déc

VENTE SPECIALE DE JOUETS.

—VENDREDI 5 DU COURANT—

Jouets ferblanc peint, carton et bois; aussi coutellerie, articles de mercerie, &c,

PAR R. GUTIERREZ, encanteur.

VENDREDI prochain, 5 du courant, à 10 heures du matin il sera vendu sans réserve, au coin des rues Chartres et St-Louis—

Jouets d'enfants, en ferblanc peint.
Jouets français en cartonnage.
Jouets allemands en bois.
Aussi—Coutellerie, articles de ménage et de mercerie, bimbeloterie, &c. 3 déc

Vente pour opérer un partage entre deux associés.

LE vendredi 5 décembre 1862, à midi, dans le local de la boulangerie à vendre, il sera vendu en bloc au plus offrant et dernier enchérisseur par ANTHONY FERNANDEZ, encanteur, en exécution d'un compromis, LA BOULANGERIE située rue Bourbon No 60, entre Conti et Bienville, telle qu'elle se comporte d'après l'inventaire qui en a été fait par le notaire [illegible] Magner, avec la balance du bail finissant le 31 [illegible] lequel bail sera transféré à l'adjudicataire à la charge de payer le loyer du jour de la prise de possession de la boulangerie.

Conditions—comptant. 3 déc—3f

Succession de William G. Hewes.—No 18,990

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

Bureau, No 83, Passage de la Bourse.

IL sera vendu à l'encan, rue Ste Anne No 8 et au No 8, rue St Pierre, jeudi le 4me jour du mois de décembre 1862, à 10 heures A. M. en vertu d'un ordre de l'honorable J S Whitaker, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 20me jour du mois de novembre 1862, dossier de la Cour No 18,990, pour le compte de ladite succession savoir:

Armoire, bureau, bibliothèque, sofa, side board, coffre fort, table, berceuse, chaises, tapis de laine, matelas, table à manger, table ronde, ornements de cheminée, machines à coudre, lavabo, un lot de linge de corps, shower bath, un lot de livres, &c.

Conditions comptant. 22 nov—29,4déc

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de A. Anglade—No 19,089.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et ladite exécutrice testamentaire déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour, A. MOREL, Député-Greffier.

5nov—3,7

AVIS.

BUREAU DE L'ANNOTATEUR DES VOTANTS pour la paroisse d'Orléans.

Ville de la Nlle-Orléans.

TOUS les citoyens loyaux dûment qualifiés pour voter aux élections dans la ville de la Nouvelle Orléans sont prévenus que le bureau est maintenant ouvert pour l'enregistrement des votants, de 9 heures A. M à 3 heures P. M., au bureau du commissaire des rues, à l'Hôtel de Ville. Entrée par la rue Lafayette.

U. F. SEIGHNAYDRE, Annotateur.

15 nov—30

ON DEMANDE

Des Diamants, du vieil Or et du vieil Argent.

Dans la rue de la Douane, No 82, entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse. On en donnera les prix les plus élevés. 20 nov—13

VENTES A L'ENCAN.

10 balles couvertures grises et blanches, flanelles rouges et blanches, marchandises sèches, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Bureau d'encan No 69, rue de Chartres

MERCREDI, 3 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

5 balles COUVERTURES grises et blanches.
5 do flanelles blanches, grises et rouges.

—AUSSI—

Un assortiment de marchandises sèches, habillements, chapeaux, casquettes, &c.

Conditions à la vente. 3déc

Meubles à l'encan.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

Bureau, à l'encoignure des rues Magazin et Gravier.

IL sera vendu à l'encan, mercredi, trois décembre, à onze heures, dans la rue du Cirque, No 228, entre les rues Girod et Julia—

Un grand assortiment général de meubles en acajou et en noyer, bois de lit, armoires, bureaux, lavabos, sofas, ottomanes, chaises, berceuses, tables, matelas, tapis, fourneaux de cuisine, &c.

Conditions comptant. 2 déc

Succession de P. Leverrier—No 18,993.

Seines et éperviers à l'encan.

PAR R. GUTIERREZ, encanteur.

EN vertu d'un ordre de vente de l'honorable juge J. S. Whitaker, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 18 novembre 1862, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, rue de Chartres, entre les rues St-Louis et Toulouse, MERCREDI le 3 de décembre prochain à 10 heures du matin, des objets suivants

333 brasses [françaises] seines,
35 éperviers,
1 lot seines avariées.
335 brasses [françaises] seines,
19 do do do.
23 éperviers,
1 lot de seines et éperviers.

Conditions—comptant. 22nov—27, 4déc 2,3

Vacherie! Vacherie!

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 4 décembre 1862, à onze heures du matin, à l'encoignure des rues Canal et Alexandre—

26 belles vaches laitières,
1 taureau,
1 génisse,
5 chevaux,
2 charrettes à lait,
1 do à provision,

La clientelle et les ustensiles de la vacherie.

Conditions—jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50—Dix mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 1 déc

VENTE IMPORTANTE

De vins, eaux-de-vie, conserves, sardines, huile, &c,

POUR LIQUIDER DES CONSIGNATIONS,

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi prochain 3 décembre 1862, à onze heures du matin, aux magasins de MM. Eugène Rochereau & Co., Nos 16 et 18, rue St-Louis.

Un assortiment de vins en barriques, vins en caisses, eaux-de-vie, conserves, sardines, huile d'olives, bouteilles vides, &c.

Des catalogues seront distribués la veille de la vente.

Conditions—comptant. 29 nov

GRANDE VENTE.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI, 4 décembre 1862, à onze heures du matin, il sera vendu, pour clore des consignations et d'après les ordres, dans la rue Vieille Levée, Nos 48, 50 et 52,

455 barils et demi barils harengs, maquereaux, saumon, blue fish, aloses et truites,
200 barils maquereaux Nos 1 et 2,
500 barils porc mess, qualité garantie,
250 caisses pipes de terre,
100 [illegible] amidon,
100 cabas café,
170 caisses thé imp.,
100 [illegible] assortis.
[illegible]
Egalement—Caisses eau de vie, sirop limon, vieux vin Madère, catsups, &c.

Conditions—comptant. 2 nov

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feue Sophie Willman.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No 19,001.

En vertu d'un ordre de vente rendu le 1er décembre 1862, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à SAMEDI, 13 de décembre 1862, à 4½ heures P. M. sur les lieux, à la dernière résidence de la défunte, située près du Chemin de Gentilly, dans le Troisième District de cette ville, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de

LES EFFETS MOBILIERS appartenant à la dite succession, consistant en meubles meublants, ustensiles de cuisine, un lot de couvertures, un wagon, un cheval, une vache, un buggy, robes, costumes et effets personnels de la défunte, un lot de volaille, &c.

Le tout suivant inventaire

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans

3déc—3, 12

re Justin CASANOVA vs ses créanciers et créanciers de Cramer & Barr.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 9934—En vertu d'un ordre de vente rendu le 26 novembre 1862, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai à MARDI, 16 de décembre 1862, à midi, heures, sur les lieux à la Bourse, pour le compte de la masse des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de:

Le fonds et l'installation d'un magasin de linge fait, situé rue de la Vieille Levée No 48, dans le Deuxième District de cette ville, ainsi qu'un lot de comptes et de réclamations.

Le tout suivant l'inventaire à ses créanciers, et suivant bilan déposé en cour.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS E DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans et Syndic

3 déc—10 16

Chs H. Esconsse vs Maine Lodge.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 9 [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai mercredi, le 31 décembre 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et de la Douane, 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété décrite comme suit:

Un terrain situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Victoire, Mandeville, Marigny et Moreau, désigné par le No quatre, suivant plan dressé par Arnaud, le 1er octobre 1837, [illegible] ... et déposé sous le No 5 au livre de plans de notaire ... sur l'étude d'Octave de Armas, au notaire de cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-un pieds de face à la rue Mandeville, les mêmes dimensions sur la ligne du fond [illegible] au No cinq quatre-vingt treize pieds huit pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les bâtisses et améliorations consistent en une jolie résidence de deux étages, couverte en ardoise, portant le No 24 sur la rue Mandeville, et une maison en briques à deux étages, couverte en ardoises.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS E DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans

1nov—1 10 19, 27

La veuve Victorin Guette vs J. Evariste Perret.

SIXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No 9944—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai MERCREDI trois décembre 1862 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et de la Douane, Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, au faubourg Tremé, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, d'Orléans, St Claude et Tremé, désigné par le No neuf suivant plan dressé par A. J. Phelps, arpenteur, daté du 4 janvier 1843 et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public.

Le dit terrain forme l'angle des rues d'Orléans et Tremé et mesure trente trois pieds quatre pouces de face à la rue d'Orléans, sur soixante neuf pieds un pouce et dix lignes de profondeur d'un côté et soixante neuf pieds trois pouces et six lignes de l'autre et faisant face à la rue Tremé.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une maison basse en briques couverte en ardoises, cuisine, dépendances et appartenances.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

JAMES E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans

1 nov—10, 19, 27—déc. 3

Sylphide Lastour vs. T. Winn Hall.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,164—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 29 de décembre 1862, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, rue Dauphine, entre celles Conti et Bienville, mesurant, mesure anglaise, vingt-quatre pieds de face à la dite rue Dauphine, sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du côté de la rue Conti, formant à cet endroit un angle, ... deux cents pieds sur la ligne du côté de la rue Bienville et [illegible] pieds sur le fond.

Ensemble avec la maison en briques à deux étages et autres améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, ... tous de quatre pieds de largeur, du côté Sud-Ouest de la dite maison, en commun avec le terrain adjacent.

La dite allée s'étend de quatre pieds de droit à l'arrière-bâtisse de la dite maison. Aussi avec le privilège de faire écouler à travers.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la demanderesse par acte, au rapport de Robert J. Kerr, notaire public en cette ville, en date du 21 de juin 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans

23 nov—déc 3 12.20.29

Jean Joseph Weckerling vs. William Houlihad.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 9,939—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 26 de décembre 1862, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir

Une certaine portion de terre comprenant ce qui reste depuis l'ouverture de la rue Félicité de deux terrains de quarante pieds chacun, mesure française, situés dans l'îlet No Deux, suivant plan dressé par Joseph Pilié, voyer, daté du 29 décembre 1829 et déposé en l'étude de G. R. Stringer, alors notaire public en cette ville—La dite portion de terre mesure quatre-vingt pieds deux pouces et huit lignes de face à la rue des Nonnes, dans le Quatrième District de cette ville, dont sept pieds trois pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de la rue des Religieuses, cinquante-sept pieds six pouces et quatre lignes sur la ligne du côté de la rue Tchoupitoulas et quatre-vingt treize pieds dix pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de la rue Félicité, et un renfoncement d'environ quatre pieds dix pouces de large au coin des rues Tchoupitoulas et des Nonnes, ainsi que le tout paraît plus amplement sur un plan tracé, la dite propriété ... depuis le susdit plan dressé par J. A. d'Hémécourt ... ainsi que le tout mesure américaine et suivant croquis annexé à une note au rapport de Wm L. Poole, notaire public en cette ville, en date du 3 février 1859, portant vente de la dite propriété par Louis Lenessier, de cette ville, au défendeur.

Les bâtisses et améliorations sur la portion de terre sus-décrite, qui ont été récemment détruites par le feu.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—la somme de deux mille piastres ($2000), montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt sur la dite somme, au taux de huit pour cent l'an, à compter du 1er janvier 1859 jusqu'au jour de la vente, $5 coût de protêt, $120 honoraires d'avocat, $3 frais d'acte d'hypothèque et les frais, comptant, au moment de l'adjudication—2o. L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de la somme de Mille piastres, échéant le 4 de janvier 1863, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an à compter du 1er janvier 1859 jusqu'à parfait paiement, souscrit par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé et garanti par hypothèque spéciale sur la propriété sus-décrite—3o Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant, au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7nov—3, 12, 19, 26 déc

Théodore Moreau vs. Annett Morel.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans —No 9,935—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, 13 décembre 1862, à 10½ heures A. M., sur les lieux et après les avis, à la judiciation de:

Le fonds et l'installation d'un magasin de cigares situé rue St-Charles, No 34, dans le 1er District de cette ville, suivant inventaire déposé en bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

3déc—3, 6 & 11, 13

MACARONI ET VERMICELLI.

EN magasin et à vendre par E. PIAGGIO, 27 nov—6 Encoignure St Louis et Royale.